



ASSOCIATION SPORTIVE

www.unssja.fr



unss.jeanne.d.arc.mulhouse



10€	Cantine
<input type="radio"/> Chèque	<input type="radio"/> Oui, ½ pens.
<input type="radio"/> Espèces	<input type="radio"/> Oui, externe
	<input type="radio"/> Non, carnet OK

24 286/295 _ _ _ _

	Activité(s) choisie(s)	Jour d'entraînement
1
2
3

Places limitées !

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

Reponsable légal de l'ÉLÈVE

Né(e) le à Classe :

Adresse :

Téléphone des parents :

Adresse mail :

Téléphone de l'élève (1)

Autorise :

- mon fils - ma fille, à participer aux activités de l'Association Sportive de l'Institution Sainte Jeanne d'Arc de Mulhouse
- les responsables de l'Association Sportive et/ou de l'UNSS à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale (2).
- l'Association Sportive à filmer ou photographier mon fils - ma fille dans le cadre des activités pratiquées, et à reproduire ou diffuser ces images sur des supports multiples (bulletin de l'Ecole, site internet www.unssja.fr, réseaux sociaux, articles de presse...) (2)

L'adhésion à l'Association Sportive implique une présence régulière toute l'année, une licence obligatoire et une assurance scolaire souscrite à cet effet.

Dans les cas où les repas ne sont pas pris habituellement au Restaurant Scolaire (cocher la case) :

- Les jours d'entraînement, mon enfant prendra ses repas au Restaurant Scolaire (repas facturé 7,90€)
- Mon enfant prendra ses repas en dehors de l'établissement. Une demande écrite est à faire auprès de la Direction, par le biais du carnet de correspondance, qui sera rapporté signé au professeur d'EPS, avant la première séance d'entraînement.


(1) Facultatif. Pour rappeler des infos, horaires ou lieux de rendez-vous

(2) A rayer en cas de refus

Fait à, le
Signature :



ASSOCIATION SPORTIVE

www.unssja.fr  unss.jeanne.d.arc.mulhouse



A TOUS LES ELEVES ET PARENTS

Une association sportive affiliée à l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire) fonctionne à l'Institution Sainte Jeanne d'Arc. Le but de cette association est de permettre à tous les élèves de pratiquer une activité sportive suivie et à leur goût, quel que soit leur niveau ; et cela, en plus des cours d'E.P.S. qui figurent à leur emploi du temps scolaire. Les activités sont encadrées par les enseignants E.P.S. de l'établissement.

ENTRAINEMENTS: Ils ont lieu entre 12h et 14h le lundi, mardi, jeudi, vendredi. Pour les lycéens, un créneau est prévu le mercredi à 12h. Le repas sera pris au restaurant scolaire de l'établissement (sauf pour les élèves dont les parents feront une demande exceptionnelle auprès de la Direction) et facturé (7,90€ le repas, formule abonnement). Les entraînements débuteront le **lundi 27 septembre 2021** et prendront fin le **mardi 24 mai 2022**. En raison des contraintes sanitaires qui nous imposent de limiter le brassage entre élèves de différents niveaux de classe, les entraînements auront lieu en semaine 1 pour les 6èmes et 4èmes, et en semaine 2 pour les 5èmes et les 3èmes. Dès que possible, nous reviendrons à un fonctionnement plus ouvert, et nous en informerons les élèves.

Lundi	Futsal : 4 ^{ème} en S1, 3 ^{ème} en S2	Tennis de table : 6 ^{ème} en S1, 5 ^{ème} en S2
Mardi	Badminton : 6 ^{ème} en S1, 5 ^{ème} en S2	
Mercredi	Volley-ball lycée S1	
Jeudi	Basket-ball : 4 ^{ème} en S1, 3 ^{ème} en S2	
Vendredi	Futsal : 6 ^{ème} en S1, 5 ^{ème} en S2	Volley-ball : 4 ^{ème} en S1, 3 ^{ème} en S2

INSCRIPTION: Le dossier **complet** devra être remis au bureau EPS.

LICENCE UNSS: Tous les élèves assistant aux entraînements et participant aux compétitions seront licenciés UNSS. La licence est multi-sports et permet de pratiquer plusieurs activités.

COMPETITIONS: En raison de la situation sanitaire, pas de compétitions inter-établissements pour l'instant, mais des animations ponctuelles sont prévues.

DISPENSES : en cas d'inaptitude médicale, l'élève est tenu d'informer le professeur responsable de l'Association Sportive et de fournir un certificat médical le cas échéant.

CONTENU DE L'ENVELOPPE D'INSCRIPTION

COTISATION: La cotisation annuelle est de 10 € pour le Collège et pour le Lycée. Le règlement de cette cotisation se fera **de préférence par chèque** à l'ordre de **FPR Ecole Jeanne d'Arc**.

AUTORISATION PARENTALE: Merci de bien vouloir utiliser le verso de cette feuille d'information.

Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier est incomplet.

Le possesseur de la licence UNSS peut représenter son établissement dans toutes les disciplines dont l'organisation relève de l'U.N.S.S.

Le Directeur, Monsieur Stengel, Président de l'Association Sportive
Les professeurs d'EPS